Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260305-20260302-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026-03-02

L'an deux mille vingt-six, le cinq MARS, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, maire de la commune.

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. JUIN Didier, Mme VAN DIEN Françoise, M. TERRIERE Jacques, M. CHOUIN Pierre, M. OGER Bernard, M. PERRUSSEL Michel, M. DURNERIN Laurent, Mme LEMARCHAND Christelle, Mme LEROUX Marie-Pierre, M. ROBIN Patrice, Mme PRIE Nathalie, Mme PHILIP Véronique, Mme BELLANGER Gilberte, Mme VEAUDELET Christelle, Mme FURET Aurélie, Mme AUBRY Solène, M. VANNOOTE Dominique, M. GUILLAUDEAU Michel, Mme GUEGAN Juliette.

Etaient excusés ou absents : Mme DEHLINGER Véronique.

TRAVAUX

ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DE 5 FOYERS LUMINEUX

M. Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, indique que, dans le cadre du programme « Fonds Vert », l'Etat souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes-d'Armor et la Direction départementale des Territoires et de la Mer, c'est le Syndicat départemental d'Energie qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités costarmoricaines.

Compte tenu de la somme allouée et des critères d'éligibilité définis par l'Etat, la rénovation des lanternes de plus de 30 ans et les foyers responsables de la pollution lumineuse est priorisée.

Le SDE propose le remplacement de 5 lanternes correspondant à ces critères, ces lanternes étant situées rue des Frères Lamennais et rue du Val Hervelin.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le projet d'éclairage public de la *« rénovation de 5 foyers poteaux bétons sur la Commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE »* présenté par le Syndicat départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 5.000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) qui s'inscrit dans le programme « Fonds Vert »,

VERSE une subvention d'équipement estimée à 2.237,66 €. Conformément au règlement financier du SDE 22, cette subvention est calculée sur le montant de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 17 mars 2026.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®